

sous-chef de la C.C.F., l'honorable député de Winnipeg Nord-Centre (M. Knowles), assis aux côtés du ministre du Revenu national. C'était pendant la dernière session, mais malheureusement je devais m'en retourner. C'était vers le 7 décembre. J'ai dit au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie): "Prenez bien soin de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Vous feriez bien de lui fournir un garde du corps, car, sauf erreur, il s'est envolé vers Moscou et il se peut qu'il ait été enlevé." Les ambassadeurs foisonnent; quarante-six d'entre eux assistaient à l'ouverture de la session. J'ignore ce qu'ils feront par les chaleurs torrides, s'ils doivent tous porter uniformes, sabre, épaulettes et éperons; je dirai cependant que nous nous rendons ridicules avec nos ambassades éparpillées par tout l'univers. Que font tous ces hommes? Ils prononcent des discours à tout propos et il nous en coûte de jolies sommes pour maintenir ces ambassades à l'étranger.

Voilà une chose dont je désirerais voir les conservateurs s'occuper. Je suis conservateur et l'ai toujours été. L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a prétendu que j'étais le seul "vrai bleu" qui restait. J'ai toujours été conservateur progressiste; et, vu les principes que je préconise depuis que j'ai été membre du conseil municipal de Toronto, je ne crois pas qu'il y ait lieu pour moi d'insister sur ce titre. Que le parti conservateur s'en tienne fermement aux principes que l'Etat existe pour l'avantage du particulier et non le particulier pour l'avantage de l'Etat; que l'empiétement de l'Etat sur la pleine liberté des sujets est mauvais en soi; que c'est un état de chose qui doit faire l'objet d'une enquête minutieuse et auquel il faut résister énergiquement; qu'aucun ministère du Gouvernement, à moins de jouir d'un monopole, ne doit réaliser de bénéfices sur ses transactions; que la propriété nationale dépend de l'esprit d'initiative et de la compétence des individus, librement associés pour conduire leurs affaires avec le moins de réglementation et d'ingérence possible; que le capital et la main-d'œuvre sont des associés et non des ennemis et qu'ils sont indispensables l'un à l'autre; que la bureaucratie est l'ennemie des deux, qu'elle les ruinerait, tant moralement que financièrement, à moins qu'ils ne s'opposent à son progrès désordonné; et, qu'enfin, ce que les conservateurs cherchent, c'est le bien-être de la collectivité tout entière et non l'avantage d'une partie du pays ou d'une classe en particulier.

Au cours du débat de l'an dernier, le 11 septembre 1945, j'ai rappelé que les citoyens de tout le pays réclamaient du Gouvernement des explications au sujet de la ligne de con-

duite qu'il entendait suivre à propos de ses divers organismes de régie, mais je constate que rien, ou à peu près rien, n'a été fait. A l'heure actuelle, de nombreux organismes dépendent des fonds avec la plus grande prodigalité, et sans avoir à répondre de leurs actes devant le Parlement. Le 11 septembre 1945, j'ai fait dans cette enceinte les remarques suivantes:

Tous les principes pour lesquels la nation britannique a combattu depuis le XVII^e siècle ont été abandonnés aux caucus politiques. Le Parlement lui-même, qui a été établi afin que les impôts ne pussent être votés que par ceux qui avaient à les acquitter, est devenu une institution par l'intermédiaire de laquelle des gens qui n'ont pas à en acquitter en imposent aux autres.

Je tiens à faire remarquer au comité que des pouvoirs législatifs plus anciens même que le droit des contribuables à déterminer la dépense des fonds publics ont été abandonnés, et que si nous continuons dans cette voie l'autorité du Parlement disparaîtra à tout jamais. Diverses sphères d'activité, visant la subsistance de tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants, ont été soustraites à la juridiction de la loi et du Parlement et assujetties aux décisions de tribunaux irresponsables, inamovibles, libres de toute régie et n'accordant aucun droit d'appel...

J'habite une ville dont les citoyens acquittent de très lourds impôts. Les ouvriers doivent payer une taxe de vente de 12 p. 100, et le fardeau de l'impôt pèse lourdement sur eux et sur les établissements commerciaux de la région. De petits commerçants ont dû abandonner les affaires.

Cessons d'aggraver l'inflation par ces énormes dépenses. A Washington, on se propose de réduire les déboursés d'au moins 50 p. 100, alors que les nôtres s'accroissent très rapidement. Nous devrions mettre bon ordre à cela. Le malheur est que nous sommes toujours en face de faits accomplis lorsque nous sommes convoqués ici. J'ai été heureux de parcourir le rapport du nouvel auditeur général, car j'ai reçu il y a trois ou quatre ans une lettre de M. Sellar, qui fut autrefois secrétaire d'un très bon ministre des Finances, M. Robb. Je m'étais plaint de ce qu'il ne détenait pas les pouvoirs d'un ancien auditeur général, John MacDougall, qui pouvait soulever certaines questions dans son rapport et signaler au Parlement les erreurs commises au nom de l'Etat. Je suis heureux de constater qu'il y a eu amélioration dans le dernier rapport de l'auditeur général. Nous savons tous ce qui attend un particulier ou une nation qui emprunte continuellement et qui ne s'impose aucune limite en matière financière. C'est la faillite. Quand on persiste à dépenser plus qu'on ne reçoit et à emprunter pour combler l'écart, le résultat est toujours le même. On sait également, que sur chaque dollar que gagne ou dépense un ouvrier, une partie appréciable sert au paiement des impôts. Il y a une taxe de vente sur tous les